



RAPPORT

au Conseil communal de Montreux

de la commission nommée pour l'examen de la prise en considération ou non du postulat M. Patrick Aubort : Mettre à disposition des toitures de bâtiments communaux afin de permettre de produire de l'énergie photovoltaïque dans un esprit d'une collaboration public-privé.

Président : Christian Allenbach (Les Verts)
Membres : Patrick Aubort (PLR)
Christian Bécherraz (SOC) remplacé par Felice Calvo
René Chevalley (UDC)
Bruno Femia (SOC)
Mario Gori (SOC)
Tal Luder (ML)
François Pochon (PLR)
Bernard Schmid (PLR)
Bibiana Streicher (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La commission s'est réunie le 10 novembre 2014 à la rue du Temple 11, en présence de MM. Alain Feissli, Municipal, Sentinelli, Chef de service et P. Muller, Délégué à l'énergie, que nous remercions pour les précisions et les explications apportées en cours de séance. Celle-ci a débuté à 19h 25, retard imputable au soussigné, qui présente ses excuses aux personnes présentes.

Préambule.

Le postulant commence par rappeler son intention en déposant ce postulat : s'étonnant de l'absence de projet d'installation thermique ou photovoltaïque sur la toiture des nouveaux vestiaires du stade de la Saussaz, il demande à la Municipalité d'établir un rapport sur le potentiel d'utilisation des surfaces de bâtiments communaux et de préciser quelles sont ses intentions dans le domaine des énergies renouvelables. Il l'incite également à mettre en place les éléments-cadres permettant à des producteurs d'énergie, aussi bien des coopératives que les grandes entités, d'installer des unités photovoltaïques sur les surfaces disponibles, également dans une optique de collaboration publique/privée. Il cite comme exemple l'installation en 2009 d'une toiture en panneaux solaires sur le bâtiment de son entreprise à la Foce à Chailly. louée à Romande Energie. qui en assure l'exploitation et la

maintenance. Il en énumère les avantages et les inconvénients et fait passer des photos .

M. Feissli fait part de l'accueil favorable par la Municipalité de ce postulat. Il y voit l'occasion de faire le point en matière de politique d'énergie durable et de tenir le Conseil communal au courant des projets en voie d'élaboration. Il relève que les conditions du marché de l'électricité évoluent très rapidement, avec la baisse du prix sur le marché européen, saturé, et une chute de celui des panneaux photovoltaïques. Ce qui n'incite pas les producteurs à investir dans le renouvelable en dessous d'une surface potentiellement rentable, actuellement arrêtée à 1000 mètres carrés. Celles disponibles sur les bâtiments communaux sont insuffisantes ou ne se prêtent pas à de telles installations. De sorte que la politique communale vise actuellement plutôt à rentabiliser ces toitures dans le sens de la recherche de l'autoconsommation, quitte à en vendre l'excédent sur le réseau. Quant aux questions sur la mise au concours des contrats avec des fournisseurs d'énergie, M. Feissli explique que la Commune, actionnaire importante de Romande Energie, a naturellement privilégié cette entité.

Discussion.

Un commissaire aimerait être renseigné sur les conditions de rémunération de l'exploitation thermique ou photovoltaïque de l'énergie solaire. Il lui est répondu que le choix dépend des besoins du propriétaire et que la rémunération est soit forfaitaire soit proportionnelle, en fonction de la puissance de l'installation.

Un autre commissaire désire rappeler le postulat déposé en 2012 par son parti pour demander l'établissement d'une cartographie de l'exposition solaire des toits sur le territoire communal, ce qui a été fait entretemps sous la forme d'un cadastre solaire disponible sur Cartoriviera. Il demande à la Municipalité d'étudier la possibilité d'étendre l'installation de panneaux solaires sur les surfaces exposées favorablement. M. Feissli lui répond qu'il n'est pas possible d'imposer des installations sur les bâtiments privés, sans l'accord de leurs propriétaires ! Toutefois, ceux-ci peuvent s'associer, s'ils le désirent, en coopératives de production d'électricité, comme cela existe dans certaines communes.

En réponse à une autre question, les représentants de la Commune rappellent l'existence d'un fonds d'encouragement aux énergies renouvelables, alimenté par une taxe prélevée sur la consommation, qui est à disposition pour des projets privés. Rien n'empêche de déposer une motion devant le Conseil communal demandant d'élever le taux de cette taxe jusqu'à la limite légale...

Plusieurs commissaires confirment les informations concernant le marché de l'électricité et appuient ce postulat, tout en rappelant que, vu l'évolution rapide de la technologie, des conditions climatiques et politiques, ce qui est vrai aujourd'hui ne le sera peut-être pas demain!

Conclusion

En conclusion, tous les membres de la commission reconnaissent l'intérêt de ce postulat et c'est à l'unanimité qu'elle vous recommande d'accepter sa prise en considération .

Le président-rapporteur

Christian Allenbach

10 oui, 0 non, 0 abstention, 0 bulletin blanc.

Le président-rapporteur
Christian Allenbach (Les Verts)